ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 97

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« proposer »,

insérer les mots:

« et de favoriser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à insister sur la promotion des langues régionales auprès des élèves.